

Ma consultation médicale à distance (Téléconsultation Prédice)

L'objectif de ce document basé sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS, Mai 2019) est d'informer le patient de l'intérêt et des modalités pratiques associées à une consultation médicale à distance (dite téléconsultation) sur la plateforme sécurisée Prédice.



Pourquoi une téléconsultation ?

- Pour m'éviter un déplacement
- Pour consulter plus rapidement
- Parce que ma situation médicale le permet



Mes droits et la sécurité de mes données

- Mon consentement est nécessaire pour la téléconsultation
- Le secret médical est assuré
- Mes données personnelles sont protégées



Quel est l'équipement nécessaire ?

- Un ordinateur, une tablette ou un smartphone équipé(e) d'une caméra pour la vidéo transmission
- Une connexion internet avec un débit adapté



Comment payer et être remboursé ?

- La téléconsultation est facturée par le médecin téléconsultant de la même façon qu'en face-à-face
- Les modalités de remboursement sont les mêmes que pour une consultation classique



Comment se déroule une téléconsultation ?

Avant la téléconsultation :

- Je dispose de toutes les informations pour me connecter (e-mail de telemedecine@predice.fr)
- J'ai mes documents médicaux à proximité
- Je suis dans un lieu calme

A l'heure du rendez-vous :

- Je me connecte à la plateforme sécurisée Prédice (grâce au lien reçu par e-mail)
- Je me place face à la caméra
- Je vérifie que je vois et que j'entends bien mon médecin
- Je parle assez fort
- À l'issue de la téléconsultation : mon médecin m'informe de la suite de ma prise en charge

Plus d'information sur www.has-sante.fr

Information : Mon consentement pour un acte de téléconsultation via la plateforme Prédice

Qu'est-ce que la téléconsultation Prédice ?

La **téléconsultation Prédice** me permet d'avoir **une consultation à distance par un médecin de la région Hauts-de-France**.

La téléconsultation est différente d'une prise en charge en face-à-face.

C'est une consultation réalisée par un médecin (généraliste ou de toute autre spécialité médicale), à distance d'un patient. Le patient peut être assisté ou non par un autre professionnel de santé (ex : médecin, infirmier, pharmacien...), qui peut être amené à utiliser des dispositifs médicaux, sous le pilotage du médecin à distance.



A noter : des informations me concernant peuvent être recueillies en amont de cette téléconsultation.

Quel niveau de sécurité pour ma téléconsultation Prédice ?

La téléconsultation Prédice répond à de **hautes exigences de sécurité** afin de garantir le **respect de ma vie privée, la confidentialité** de mes informations et le **secret professionnel** :



- Les échanges durant la téléconsultation sont sécurisés.
- Seuls les professionnels intervenant dans ma prise en charge sont autorisés à accéder à mes données.
- Mes données sont conservées par une entreprise certifiée « hébergeur de données de santé à caractère personnel ».

Pourquoi et comment recueillir mon consentement ?

L'acte de téléconsultation ne peut avoir lieu **qu'avec mon consentement**.

Ce consentement est **dématérialisé** et **conservé dans Prédice**. Il n'est pas recueilli sous la forme d'un document papier (la date de mon consentement et l'identité de la personne qui le recueille sont conservées dans mon dossier informatisé de télémédecine).

Au début de la téléconsultation avec le médecin, je confirme :

- avoir reçu du médecin toutes les informations relatives à la réalisation de l'acte de téléconsultation
- avoir lu et compris le présent document
- avoir eu l'occasion de poser toutes mes questions et obtenu des réponses satisfaisantes
- avoir été en mesure de prendre une décision libre, éclairée, univoque et spécifique :

Décision



Quels sont mes droits et comment les exercer ?

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), je peux sur simple demande écrite :

Accéder à mes données de santé, médico-sociales et sociales à caractère personnel et en demander la rectification

Demander la copie de l'historique des accès à mes données, ainsi que le contenu des informations consultées et les actions éventuellement réalisées

Demander à limiter la durée d'utilisation de mes données

Retirer mon consentement et supprimer temporairement ou définitivement mon dossier de coordination Prédice

Pour exercer ces droits, je m'adresse directement à Sant& Numérique Hauts-de-France à l'adresse mail dpo@esante-hdf.fr ou par courrier à l'adresse : Sant&Numérique Hauts-de-France, 186 rue Edouard Branly, 80450 Camon.

N'hésitez pas à demander davantage d'explications au professionnel qui vous prend en charge.